



**Bulletin Municipal**  
**Décembre 2015**  
**Commune de Besse**

## LE MOT DU MAIRE

Notre commune est un lieu bien tranquille où il fait bon vivre malgré les contraintes de gestion et les inévitables problèmes de toute vie collective.

Cependant la tragique actualité récente nous démontre que le bonheur est bien fragile et que le "vivre ensemble" dans la sécurité, peut être menacé.

Certes notre commune est à l'abri de bien des maux des grandes villes, mais il convient de devenir de plus en plus vigilants dans notre respect et défense des valeurs de notre société française laïque et démocratique. Au delà des mots, cela signifie que, plus que jamais, il faut être attentif à la solidarité entre nous, au respect des opinions et manières de vivre et plus globalement, au civisme.

Peut être que, ici même, trop nombreux sont ceux que nous laissons au bord de la route et on sait bien quelles conséquences désastreuses pour notre cohésion sociale et pour la solidité de notre démocratie, peuvent avoir l'isolement de certains, le refus de communiquer, bref le rejet de l'autre.

Notre belle Ecole Publique doit aussi retrouver la qualité et l'impact social et culturel qui furent les siens.

A ces conditions, l'avenir de nos enfants sera mieux assuré, car les forces de paix qui existent dans ce pays permettront d'éliminer les terreurs que l'on veut nous imposer. L'espérance dans l'action doit dynamiser notre volonté, ce que Bergson exprimait dans une belle formule déjà citée: "Il faut oser l'espérance, car elle est un pont jeté sur l'abîme du monde."

Plus que jamais, nous devons contribuer, à Besse, à faire vivre concrètement la belle devise de la France:

**"Liberté, Egalité, Fraternité."**

Francis Malvy et le Conseil Municipal

# ACTIONS ET ACTIVITÉS DE CE SEMESTRE

## MARIAGES

- Alain et Laurence Bousquet se sont mariés à la mairie de Besse le 2 septembre
- Antoine et Laurine Dumont se sont mariés le 4 septembre à la mairie de Besse et le 5 septembre dans l'église de Besse.

Nous renouvelons nos vœux de bonheur aux jeunes mariés.

## FETE DE BESSE

La fête de Besse s'est déroulée les 22 et 23 août. Le méchoui a rassemblé près de 500 convives par une soirée superbe et dans une excellente ambiance. On notera la grande qualité du repas servi.

Le vide grenier n'a pas bénéficié d'un grand beau temps malheureusement. En revanche, le temps étant plus clément l'après-midi, la première randonnée VTT, organisée par le Comité des Fêtes, a connu un beau succès. Elle sera reconduite l'année prochaine.



## CONCERTS

- La chorale de Villefranche a présenté son travail annuel, dans l'église de Besse, le samedi 1<sup>er</sup> juillet. On ne peut qu'encourager les Bessois à venir plus nombreux l'an prochain.
- Le « concert Mazeau » a connu son énorme succès habituel, à la mesure de la grande qualité des instrumentistes et interprètes, en particulier Emmanuelle GOIZE, le dimanche 16 juillet.

## LES MARCHES DES PRODUCTEURS

Cette année encore, nous avons organisé 8 marchés. Le beau temps a favorisé la présence de nombreux convives.

## BAL DU CIDRE

Il s'est déroulé le 10 novembre au soir et a rencontré son succès habituel, agrémenté d'une température clémente.

## ART-A-BESSE

C'est la grande nouveauté de cet été. Le 12 juillet, à l'initiative de Geneviève Mazeau, Stéphanie Auricoste, Serge Peuch et Harriët Kappen, avec le soutien de la mairie et de nombreux sponsors, une trentaine d'artistes s'est installée dans le village, pour nous présenter des œuvres dans les domaines artistiques les plus divers (peinture, sculpture, céramique, poterie, bijoux, modiste, photos, forge d'art etc). Un bar et un service de repas champêtres permettaient à chacun de se restaurer sur place. Une très belle journée, favorisée par un temps magnifique, qui a rassemblé un public de plusieurs centaines de personnes toute la journée. Cette initiative de l'association « Art-à-Besse », sera reconduite le **10 juillet 2016**.



## CHAMPION A BESSE

Nous avons un champion!

Notre médecin, Joël Marescassier est champion de France d'endurance d'équitation 2015. Nous lui renouvelons nos félicitations.



**Le maire Francis Malvy et les champions de France : Djador et Joël Marescassier.** PHOTO DANIEL CONCHOU

### Un champion de France d'endurance équestre

Joël Marescassier, bien connu sur le Villefrançois, et le cheval Djador, ont été sacrés champions de France Majors 2015 d'endurance équestre, à Monpazier, le dernier week-end d'août, qui était particulièrement chaud et humide en Dordogne. L'épreuve qui se disputait sur 2 x 70 km, sur les deux jours, a été éprouvante pour nombre de chevaux peu habitués à des températures voisines des 40 °C, notamment les concurrents venus du nord de la France... D'où des problèmes de récupération qui ont provoqué de nombreuses éliminations métaboliques, sans oublier les boiteries, monnaie courante dans toutes les épreuves.

**Fierté du village**  
Joël Marescassier et Djador, un hongre arabe gris né en 2003 à l'élevage du Champ Gignoux, se sont imposés devant Marie-Pierre Pradié, associée à Koheilan Gerda P, le bronze revenant à Sébastien Dupire sur Ravage de Lagarde. Le village de Besse est heureux

d'avoir un champion de France parmi ses habitants. Et samedi, au cours d'une sympathique cérémonie au domicile du champion de France, le Conseil municipal et les amis ont tenu à les féliciter. Le premier magistrat Francis Malvy a dit sa joie et sa fierté d'avoir un tel personnage dans sa commune.

**Daniel Conchou**

**DISCIPLINE RECONNUE**

Deuxième discipline équestre en France, l'endurance est l'une des six au monde agréées par la Fédération équestre internationale. L'endurance allie plaisir de la compétition, amour de la nature que l'on traverse et partage de l'effort avec son cheval. La performance est avant tout qualitative, fondée en priorité sur le bon état de l'animal. Le cavalier le considère donc comme un partenaire à comprendre et à respecter. Il doit en effet savoir gérer l'effort de l'animal et en tirer le meilleur.

**LE BUI DE-CA**

### Les pe âgées

La Semaine d'octobre a été dédiée à leurs bénéficiaires des écoles, et cet événement de l'établissement pour personnes handicapées (Ehpad) de Cournon-d'Albigeois (Marpa) a réuni les résidents, bénévoles, et de reines, et toutes ont participé.

Un concert a été donné par le groupe Quartet, venue de l'initiative du village. Goûter et bons ont été servis.

**Nicole Thabaud**



**Le groupe à la Marpa.**

**SAINT-DE-LAUNAY**

### Ces pla Nouve

Une exposition de tableaux du Nord du mercredi au dimanche de 14 à 18 heures à 12 heures et les deux journées de la Dordogne de Léon, restauration Dordogne latine (Dordogne) la municipale l'exposition finit

Sud-ouest 26 octobre 2015

## COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Au-delà du respect de la mémoire des disparus pour La France pendant la guerre 14-18, cette commémoration est importante pour transmettre aux jeunes générations l'esprit patriotique et la fierté d'appartenance à une culture française et occidentale.

La présence de deux jeunes filles de 10 ans de la commune, est le symbole d'une volonté d'hommage de la jeunesse à l'esprit de notre pays et de ses valeurs.

Cependant nous pouvons regretter de ne pas avoir eu suffisamment de jeunes à l'occasion de cette commémoration.



## DECES

Nous avons appris, avec peine, le décès de Monsieur Benoit Auzanneau, fils de Monsieur Jacques Auzanneau propriétaire du moulin de l'Aiguillou, dont les obsèques se sont déroulées à Besse, le vendredi 2 octobre. Nous assurons encore la famille de toute notre sympathie.

# TRAVAUX EN PROJET

## LES ABORDS DE LA MAIRIE

Le conseil Municipal a finalisé le projet d'aménagement des abords de la mairie. Les toilettes seront rénovées et aménagées selon les normes pour handicapés. Le catalpa sera abattu en raison de sa dangerosité. Le petit mur séparant la cour du parking sera supprimé, mais, en revanche, le mur le long de la route sera rénové. La cour sera goudronnée par un enrobé coloré et 2 arbres seront plantés pour faire de l'ombre. Des fleurs agrémenteront l'ensemble.

## LA HALLE

Nous avons commandé des études préalables, afin de disposer d'éléments concrets et fiables avant de prendre une décision définitive, très importante pour la vie de notre commune.

Les conclusions sont les suivantes : Il est impossible de mener à bien le projet envisagé au delà d'un coût de 700 000 euros au minimum. Nous estimons que cette charge est trop lourde à supporter. En effet, les subventions des collectivités territoriales diverses ne peuvent couvrir que le tiers de la somme et aucune subvention ne sera accordée pour la construction d'un bâtiment neuf sur un autre terrain.

En conséquence, ces projets sont abandonnés et d'autres solutions devront être envisagées. Les études préalables que nous avons commandées ont permis, au moins, d'aboutir à cette conclusion dûment argumentée.

## CREATION D'UN PARKING

Le conseil Municipal est d'accord pour échanger un chemin communal traversant la propriété Monsieur de Champfleury, contre un terrain servant de parking en face de la scierie Peuch et appartenant à Monsieur de Champfleury. Un parking public y sera aménagé.

## TRANSFERT DU SERVICE DES EAUX

### **du Bourg de Besse au SIAEP de la vallée de Ceou.**

Suite à la loi NOTRe, la régie du bourg de Besse transfère sa compétence eau au SIAEP de la vallée du CEOU à partir du 1 janvier 2016. En conséquence la facturation sera faite par le fermier Sogedo.

## **EQUIPEMENT LUMINEUX**

La mairie a pris en charge des équipements lumineux destinés à éclairer la prairie des peupliers (marchés des producteurs) et la route départementale D57E, qui passe devant la mairie et accueille une partie des installations de la Fête de Besse.

## **FONDS DE CONCOURS VOIRIE**

La commune de Besse a versé au total la somme de 14 757 euros pour compléter le financement des travaux des routes communales (voir le bulletin municipal de juillet 2015). Cette somme vient en supplément du montant attribué par l'Intercommunalité.

## **QUELQUES MISES AU POINT.**

### **CHAPITEAU POUR LA COMMUNE**

La commune a accepté le don de la famille Schansman d'un petit chapiteau qui avait abrité la buvette de la journée « Art à Besse ». Désormais, nous disposons de cette installation qui pourra servir dans diverses manifestations des associations de la commune.

### **DECHETERIE**

Dans un bulletin précédent, nous avons rappelé que les « encombrants » devaient être déposés à la déchèterie de Villefranche et NON devant les containers de la commune. Merci d'en prendre bonne note une fois de plus.

### **PRET DU MATERIEL**

Depuis la mise en pratique de la formule, 13 prêts de matériel ont été accordés. Le bilan est très largement positif car, sauf un cas particulier, les opérations se sont bien déroulées à la satisfaction de tous.

Les modalités du prêt vous sont rappelées : veiller à bien prendre rendez-vous à l'avance avec une des personnes chargées du fonctionnement, prendre livraison du matériel le vendredi après-midi et le restituer le mercredi suivant, ces deux jours étant ceux d'ouverture des bureaux de la mairie.

### **Responsables du prêt matériel**

Alix Rorpach	06.17.71.79.97
Harriët Kappen	06.02.37.10.19
Jean-Louis Nicolini	06.45.24.36.09
Pascal Prunis	06.84.76.01.41

## **LES HABITANTS DE BESSE**

IL y a ceux qui nous quittent et ceux qui arrivent

### **Les départs**

Julie Gauthier, Erwan Le Garrec, Julien Rastel, Marc et Jeanne Dopson, Jean-Claude et Christine Julien et Jacques Médard, ont quitté la commune. Nous regrettons le départ de ces voisins sympathiques.

### **Les arrivées**

Nous avons le plaisir d'accueillir dans le bourg Jacques François, Jean-Philippe Laurent et Vanessa Rougier avec leur petite fille Louane, Vincent Varée et Lucille Alibeau avec leur petit garçon Loup, et Mélanie Geenty au Combillou. Bienvenue à tous dans notre commune de Besse.

## **LE PERE NOEL**

Ce n'est pas un nouvel habitant ! Mais un fidèle voyageur qui nous rendra visite le dimanche 20 décembre, à 18 heures, à la mairie. Petits et Grands, soyez très sages ...



**N'oubliez pas de consulter régulièrement le site de Besse afin de vous tenir informés de l'actualité de notre commune :**

**[www.besse24.fr](http://www.besse24.fr)**

## **Commémoration de la Victoire et de la Paix**

### **Hommage à tous les « morts pour la France »**

#### **Message du 11 novembre 2015 du Secrétaire d'Etat, chargé des Anciens combattants et de la mémoire**

Le 11 novembre 1915, il y a cent ans, la France, l'Europe et une partie du monde sont engagées depuis près de quinze mois dans ce qui allait devenir la Première Guerre mondiale.

Les combats s'intensifient dans nos territoires, en Champagne, en Artois, dans les Vosges, mais aussi sur le front d'Orient : l'année 1915 sera la plus meurtrière de tout le conflit.

Au cours de l'année 1916, la France va connaître deux batailles qui marqueront à jamais ses paysages et les familles de millions de soldats : à Verdun, où sont tombés des combattants français venus de métropole, d'Outre-mer et des anciennes colonies, le chiffre des pertes françaises et allemandes s'élève à 700 000 ; dans la Somme, où les pertes atteignent le million, des Africains du Sud, des Australiens, des Britanniques, des Canadiens, des Irlandais et des Néo-Zélandais se battent aux côtés des soldats de notre armée.

En 2016, le souvenir de ces combats réunira tous les pays qui ont pris part à cette guerre que l'histoire a retenue comme étant la « Grande Guerre ». Les cérémonies commémoratives, le 29 mai à Verdun dans la Meuse, le 1<sup>er</sup> juillet à Thiepval dans la Somme, seront l'occasion d'inviter chacune et chacun à mesurer à quels extrêmes le nationalisme a conduit l'Europe et à se replonger dans ses souvenirs familiaux. Cet hommage exceptionnel doit trouver un relais dans l'ensemble de nos territoires et les maires seront invités à organiser le 29 mai une cérémonie dans leurs communes.

Cet hommage aux combattants de la Grande Guerre ne date pas d'aujourd'hui. Le 8 avril 1915, une loi crée une nouvelle décoration militaire destinée à saluer les combattants, français ou étrangers, dont le comportement au combat, à titre individuel ou collectif, mérite d'être cité en exemple : la Croix de guerre 1914-1918 est remise à des combattants et à des communes. Devenue la Croix de guerre 1939-1945 puis la Croix de la valeur militaire en 1956, elle distingue les militaires – et, depuis peu, les civils – ayant accompli des actions d'éclat pendant des guerres, des missions ou des opérations extérieures.

Ces décorations sont un lien intergénérationnel indélébile qui regroupe toutes celles et tous ceux qui ont fait la démonstration de leur courage, de leur sens du devoir et de leur esprit de sacrifice de 1915 à nos jours. Certains d'entre eux en restent marqués dans leur chair ; d'autres ont leur nom inscrit sur les monuments aux morts, devant lesquels la Nation toute entière se recueille aujourd'hui.

Tous les « morts pour la France », hier dans la Grande Guerre, dans la Seconde Guerre mondiale, dans les guerres de décolonisation, aujourd'hui dans les opérations extérieures, sont désormais réunis dans le souvenir et dans l'hommage de la Nation. Ne pas les oublier, et transmettre le message mémoriel aux jeunes générations est notre devoir et relève de notre responsabilité collective.

Jean-Marc TODESCHINI